

Pas de bail pour le Cirque royal

SPECTACLE Brussels Expo occupera la salle malgré la décision de justice

► La Ville de Bruxelles confie quand même la gestion du Cirque royal à Brussels Expo.

► L'organisation prend les clés à ses risques et périls.

Voici une semaine, la Ville de Bruxelles apprenait que la cour d'appel suspendait la convention qui liait à Brussels Expo pour l'exploitation du Cirque royal en attendant le jugement sur le fond de l'affaire. Une fausse note importante pour la Ville et Brussels Expo puisqu'une cinquantaine de dates avaient déjà été signées pour la saison 2017/2018. Il a donc fallu que les avocats et les juristes de la Ville de Bruxelles se penchent sur cet épineux problème. Et ils ont trouvé une solution qui ne manque pas de dissonance. Brussels Expo pourra exploiter le Cirque royal la saison prochaine grâce à une décision unilatérale du collège de la Ville de Bruxelles mais à ses risques et périls.

Les artistes « pris en otage »

Pour rappel, après de nombreuses années où le Botanique avait assumé la gestion et l'exploitation du Cirque royal, la Ville de Bruxelles avait décidé de reprendre son bien et d'en confier la gestion à Brussels Expo, ASBL directement liée à la Ville et déjà gestionnaire, notamment, du Palais 12 au Heysel. La résistance du

Botanique avait alors forcé la Ville à lancer un appel d'offres pour choisir un nouvel exploitant. Le Botanique s'était associé à la société Sportpaleis, gestionnaire de plusieurs salles belges, pour présenter une offre mais c'est Brussels Expo qui a été sélectionné.

Le Botanique a donc introduit un recours. Débouté en première instance, la cour d'appel lui a finalement donné raison en attendant le jugement sur le fond, qui n'est pas attendu avant l'année prochaine.

Du coup, Brussels Expo ne pouvait plus organiser les événements déjà mis en vente. Impensable pour la Ville de Bruxelles qui ne voulait rien annuler, argumentant que c'étaient les Bruxellois et les artistes qui étaient pris en otage de cette décision de justice.

Ce jeudi, la Régie foncière, officiellement propriétaire des lieux, a annoncé que suite à la réunion du collège, une décision avait été prise de confier quand même la gestion de la salle à l'ASBL liée à la Ville. « *Le collège a pris ses responsabilités par des mesures provisoires qui permettent d'assurer la continuité d'exploitation du Cirque royal. La Ville ne disposant pas, en interne et dans les délais, des ressources et moyens nécessaires, le collège a décidé d'autoriser Brussels Expo à occuper le Cirque royal de manière précaire* »,

peut-on lire dans un communiqué de la Ville. L'occupation par Brussels Expo se fera jusqu'à ce que le juge de fond en première instance se soit prononcé, et à ses risques et périls, afin de réaliser les travaux nécessaires à son exploitation et d'organiser les concerts et spectacles ayant fait l'objet d'une réservation ou d'une option. Vu la situation, le futur bourgmestre et président de Brussels Expo, Philippe Close (PS), ne souhaite pas réagir.

À la Ville, on assure que cette décision est légale même si aucun document n'est signé avec Brussels Expo. L'association devra donc effectuer d'importants travaux car le Botanique a totalement vidé la salle. Leur montant n'est pas connu mais le Botanique est parti avec un million de matériel. « *C'est un gros risque que nous prenons*, confirme Brussels Expo. *Mais nous devons honorer nos 80 contrats et 118 options si elles se confirment. C'est la seule solution pour assurer la continuité de l'exploitation de la salle.* »

En cas d'incident lors d'un événement, Brussels Expo sera également pénalement responsable. Et pour les travaux, le tempo va devoir s'accélérer. Le délai était estimé à 12 semaines mais le premier événement a lieu le 8 octobre.

Évidemment, dans les couloirs, on murmure que la Ville passe tout simplement au-dessus d'une décision de justice pour marquer son territoire. ■

VANESSA LHUILLIER